



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLESEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Souscription des polices d'assurances relatives à la construction du tramway -  
Attribution des marchés**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-1,  
Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 Mai 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,  
Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 Septembre 2008 par laquelle le Conseil de la communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition du public,  
Vu la délibération n° GD2008-11-12-07 en date du 12 Novembre 2008 par laquelle le Conseil de la communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation,

Dans le cadre de la réalisation des deux lignes de tramway, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération Dijonnaise souscrive des polices d'assurances construction permettant de garantir l'ensemble des travaux réalisés pour ce projet.

A cette fin, a été lancé sous la forme d'une procédure négociée avec publicité un marché alloti de la manière suivante :

Lot 1 : "Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage"

Lot 2 : "Tous Risques Chantiers"

Lot 3 : "Dommages Ouvrages Bâtiments"

Lot 4 : "Dommages Ouvrages Génie Civil"

Les lots « Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage » et « Tous Risques Chantiers » seront conclus pour une durée allant jusqu'à l'expiration d'une maintenance de 12 mois après la réception de l'ouvrage

Les lots « Dommages Ouvrage Bâtiments » et « Dommages Ouvrages Génie Civil » seront conclus pour une durée allant jusqu'à l'expiration de la période de garantie décennale.

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances en date du 01 décembre 2009,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 Décembre 2009,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer :

- le lot 1 "Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage" avec les compagnies Filhet Allard et CNA pour un montant de 421 250,40 € TTC pour la tranche ferme et pour un montant de 145 501,92 € TTC pour les deux tranches conditionnelles sous réserve de l'affermissement de ces deux tranches,

- le lot 2 "Tous Risques Chantiers" avec les compagnies Satec et Axa pour un montant de 590 955,00 € TTC pour la tranche ferme et pour un montant de 357 392, 00 € TTC pour les deux tranches conditionnelles sous réserve de l'affermissement de ces deux tranches,

- le lot 3 "Dommages Ouvrages Bâtiments" avec les compagnies Satec et Axa pour un montant de 637 029,25 € TT

- **d'autoriser** Monsieur le Président à relancer le lot 4 « Dommages Ouvrages Génie Civil » en procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence en application de l'article 144 du Code des Marchés Publics

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ces quatre marchés y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

18 DEC. 2009

Convocation envoyée le 10 décembre 2009

Publié le

Déposé en Préfecture le 18 DEC. 2009

